

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 394

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5 TER**

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« six »

le mot :

« un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de réduire le temps prévu entre la publication de chaque ordonnance et le projet de loi de ratification.